

Compte-rendu du Séminaire sur la Jeunesse
et le Développement.

Du 5 au 9 Mai 1986 s'est tenu au Campus Universitaire de RUHENERI à NYAKINAMA un Séminaire sur la Jeunesse et le Développement.

L'objet de la réunion était de réfléchir sur la problématique de développement de la jeunesse rwandaise, en égard aux problèmes aux-
^{ces jeunes} quels/sont confrontés et à leurs aspirations.

Participaient à cette rencontre un certain nombre de personnes venant de différents départements ministériels, de l'Université Nationale du Rwanda, et des Organismes non Gouvernementaux.

L'animation des débats, présidée par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a bénéficié également de la participation des personnalités suivantes :

- Madame Immaculée NYIRABIZEYIMANA, Membre du Comité Central du MRND et Député au C.N.D.
- Monsieur Amandin RUGIRA, Député au C.N.D.
- Monsieur MBANGURA Daniel, Vice-Recteur de l'UNR, Campus de RUHENERI à NYAKINAMA.

I. Ouverture du Séminaire.

Les cérémonies d'ouverture du Séminaire de réflexion sur les problèmes de la jeunesse ont eu lieu au Campus Universitaire de RUHENERI à NYAKINAMA, Mardi le 5 Mai 1987 à 15 heures.

Elles ont été présidées par Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Lieutenant Colonel BEM NDINDILYIMANA Augustin. Elles étaient rehaussées de la présence de hautes personnalités:

- Madame Député NYIRABIZEYIMANA Immaculée, Membre du Comité Central du M.R.N.D.
- Son Excellence Monseigneur NIKWIGIZE Phocas, Evêque du Diocèse de RUHENERI.
- Monsieur RUGIRA Amandin, Député au Conseil National de Développement.
- Monsieur MFFIZI Christophe, Directeur de l'Office Rwandais d'Information.
- Monsieur MBANGURA Daniel, Vice-Recteur de l'Université Nationale du Rwanda, Campus de RUHENERI à NYAKINAMA.
- Le Lieutenant-Colonel RWANYAGASORE, Commandant de Place de RUHENERI.

.../...

- Monsieur RUTAYISIRE Sophonie, Sous-Préfet, Représentant le Préfet de Préfecture de RUHENERI.
- Monsieur NIKIKABAHIZI Donat, Bourgmestre de la Commune de NYAKINAMA.

Assistaient également à l'ouverture du Séminaire des membres du Corps Professoral de NYAKINAMA et des étudiants des classes terminales du Campus de RUHENERI.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dans son discours d'ouverture a situé le Séminaire dans le cadre de concrétisation de l'appel du Chef de l'Etat/ lors de Sa visite à NYAKINAMA avait exhorté l'Administration et l'Université de se rencontrer en vue de contribuer à la solution des problèmes nationaux en général et à ceux de la jeunesse en particulier. En effet, lors de Sa visite au Campus Universitaire à NYAKINAMA, le Chef de l'Etat disait notamment : "Nous sommes tous appelés, tous sans exception, à contribuer massivement à cette "fertilisation réciproque des idées" pour que nos jeunes trouvent des emplois productifs, pour que notre économie puisse réunir les conditions lui permettant de progresser dans l'intérêt de chacun..."

L'appel du Chef de l'Etat stimule la mise sur pied de cadres de concertation où toutes les parties concernées pourront apporter leur contribution à l'édification du Rwanda de demain en favorisant les activités de promotion de la jeunesse. Les spécialistes en matière d'éducation pourront ainsi relater leur expérience en matière de l'éducation non formelle des jeunes. Les spécialistes en économie pourront approcher et proposer des solutions aux problèmes économiques qui se posent aux jeunes. La concertation recherchée doit se concentrer essentiellement sur les problèmes de formation et d'emploi.

S'agissant du groupe-cible dont il convient de se préoccuper, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a fourni quelques données pour souligner l'importance numérique de cette catégorie dans la population nationale.

D'après le recensement général de la population effectué en 1978, les moins de 25 ans représentent plus de 2/3 de la population totale. Au taux d'accroissement annuel de 3,7%, cette jeunesse de moins de 25 ans est estimée actuellement à 4 millions dont 1.300.000 de 15 à 25 ans sont dans la population active.

.../...

Plus de 90% de ces jeunes vivent en milieu rural et s'occupent essentiellement d'activités agricoles. Chaque année, plus de 100,000 jeunes affluent sur le marché du travail à la recherche d'emploi rémunérateur. Une grande partie d'entre eux sont ~~mal~~alphabètes.

Le Ministre, après avoir rappelé la prédominance du secteur agricole dans l'Economie Nationale puisqu'il occupe à lui seul 95% de la population, a montré les problèmes auxquels le milieu rural était confronté.

Il s'agit entre autre du problème de raréfaction des surfaces exploitables face à la pression démographique et à l'occupation des terres naguère inexploitées. A côté du problème du chômage déguisé dans le secteur agricole s'ajoute celui de l'insuffisance d'emploi dans d'autres secteurs où les jeunes n'ont pas les qualifications requises pour jouir de l'embauche et qui de surcroit ne sont pas suffisamment développés pour accueillir les non-occupés par l'agriculture.

Les autorités rwandaises se sont préoccupées de la problématique d'insertion des jeunes dans les circuits de production nationale. Le Chef de l'Etat lors de la ~~constitution~~ de son premier Gouvernement en Août 1973, a assigné au Ministère de la Jeunesse la mission de "programmer et réaliser l'intégration de la jeunesse dans le cadre du développement national".

Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux. C'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donnée". En outre, le Chef de l'Etat a souligné l'importance de s'occuper des problèmes de la jeunesse notamment à NYAKINAMA lorsqu'il disait:

"agissant plus particulièrement de la jeunesse rwandaise, je voudrais rappeler que ses problèmes n'ont jamais cessé de préoccuper notre pays. Mon Gouvernement s'en soucie d'autant plus que cette catégorie de la population représente plus de 50% des rwandais et qu'elle est confrontée à des problèmes aigus de formation, d'encadrement et de production".

Depuis 1975, le Ministère de la Jeunesse, et d'autres organismes tant publics que privés intéressés à la promotion des jeunes tant au niveau de formation qu'au niveau d'activités de production s'efforcent de mettre en oeuvre cette orientation de développement de jeunesse, en particulier celle qui est non scolarisée ou déscolarisée.

Entre autres actions, le Ministère de la Jeunesse a mis sur pied des Centres des jeunes où est dispensée une formation technique, civique et de gestion.

Revenant sur les actions du Ministère de la Jeunesse en matière de Formation, le Ministre a précisé qu'il y a eu depuis 1982, une adaptation des programmes après la création des CERAI. Les centres ont été orientés en "Chantiers des Jeunes" lesquels associent la formation et l'encadrement à travers l'appui aux groupements.

Une évaluation de l'action des centres a été effectuée en 1985. Cette évaluation a montré des lacunes tant au niveau de la qualité de la formation que de la quantité des bénéficiaires de cette formation. Il a fallu une nouvelle orientation qui préconise le maintien de la notion des Chantiers des Jeunes pour l'encadrement économique des jeunes et celle de "Maison des jeunes" sur le plan de l'éducation socio-culturelle. Il faudra à cet effet constituer dans des centres des ateliers modèles où viendraient se perfectionner les lauréats des CERAI et des centres. Il faudra un choix des options compte tenu des potentialités locales à exploiter. Les programmes seront réadaptés de façon à privilégier les formations par cohortes et favoriser l'apprentissage alternée au centre et à domicile.

Parallèlement à cette professionnalisation il faudra pratiquer une formation-information à travers des rencontres des jeunes.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a également précisé la notion de production dans les centres. Chaque centre doit produire en vue de son autofinancement. A cet effet, il faudra consentir un fonds de roulement à chaque centre.

Enfin le Ministre a parlé du suivi comme troisième dimension importante dans les Chantiers des Jeunes.

Ce suivi se concrétisera par l'appui matériel aux groupements, l'appui-conseil en matière d'administration et de gestion et l'appui dans la commercialisation des produits des groupements.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif s'est également penché sur la notion de groupement comme méthode privilégiée d'encadrement des jeunes. Elle offre notamment l'avantage de faciliter l'octroi groupé des équipements et l'encadrement technique.

.../...

Un schéma de statut modèle a été déjà élaboré et proposé aux groupements pour faciliter leur organisation et gestion. Comme l'évaluation effectuée en 1985 a accusé des faiblesses de la formule, il faut une rectification; ce qui sera possible à travers des réunions d'information, les concours de stimulation, les prêts aux groupements et l'accès aux crédits bancaires pour rendre ces groupements réellement génératrices d'emploi aux membres. Un inventaire des activités possibles pour jeunes est actuellement en cours pour déceler toutes les potentialités où les jeunes pourraient être actifs.

Parlant des Mouvements de Jeunesse, le Ministre a reconnu et apprécié leur participation dans l'encadrement des jeunes. Il a précisé qu'actuellement une réglementation est en élaboration pour institutionaliser leur relation avec le Ministère. Ces Mouvements de jeunesse devront sentir dans la J.M.R.N.D. dont la mise sur pied est en préparation comme un organe nécessaire pour l'orientation politique et la coordination. Cet organe favorisera le dialogue et la participation des jeunes dans la recherche de solutions aux problèmes de développement. Il constituera un forum d'argumentation et d'harmonisation des activités des jeunes.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a rappelé le rôle des encadreurs dans la réussite de l'encadrement des jeunes. Il faudrait pour ce faire qu'ils soient formés pour la tâche à exécuter. Le profil attendu est celui d'un EFS formé également en matière d'économie rurale.

L'encadrement des jeunes réussira aussi dans la mesure où à leur promotion économique se noue également la participation des parents à leur éducation morale, culturelle et technique.

Le Ministre a clôturé son discours en faisant remarquer que même si le bilan des activités en faveur des jeunes est positif, il reste encore beaucoup à faire. L'objectif est donc présentement d'atteindre des résultats tangibles, améliorer ce qui existe déjà. Cette recherche d'améliorer les structures de formation et d'encadrement des jeunes, de recherche d'emploi pour ces jeunes nécessite le concours de tous les rwandais de bonne volonté : fonctionnaires, acteurs du milieu rural, étudiants etc.. pour une action concertée. Le Ministère pourra élaborer une méthodologie appropriée pour insérer les jeunes dans les circuits de production nationale inspirée des réflexions de tous ceux qui voudraient agir ^{en} faveur de cette insertion.

Après les cérémonies d'ouverture du Séminaire, les participants ont procédé à l'adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux.

Calendrier du Séminaire de Réflexion
sur les problèmes de la Jeunesse.

Le calendrier des travaux du Séminaire de réflexion sur les problèmes de la Jeunesse adopté se présente comme suit :

Mardi le 5 Mai 1987:

Après-midi : 15h00 : Ouverture du Séminaire par Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Mercredi le 6 Mai 1987:

Avant-midi : 8h00 : - Exposé-débat sur "la problématique de la coexistence d'une éducation formelle et les réalités d'une structure éducationnelle non formelle dans le processus de développement national intégré" par Monsieur RWAGASANA Anatole, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education.
- Exposé-débat sur l'analyse des possibilités d'intégration de la jeunesse dans le Développement socio-économique national par le Professeur BAHIGIKI Emmanuel, de la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion.

Après-midi : 14h00: - Exposé-débat sur la problématique de Développement de la Jeunesse par Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse.
- Conclusion.

Jeudi le 7 Mai 1987:

Avant-midi : 8h00: - Exposé-débat sur la Jeunesse Rwandaise et la société actuelle par Monsieur le Député RUGIRA Amandin.

Après-midi : 14h00:- Exposé-débat sur l'Artisanat, secteur générateur d'emplois rémunérateurs et d'encadrement pour les jeunes par le Représentant du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.
- Conclusion.

.../...

.....

Vendredi le 8 Mai 1987:

- Avant-midi : 8h00 : - Exposé-débat sur l'encadrement de la Jeunesse dans les activités rurales de production par l'Abbé Gabriel MAINDRON, Curé de la Paroisse Crête Zaïme-Nil.
- Exposé-débat sur l'encadrement de la Jeunesse dans les activités du secteur non structuré, expérience de la Ville de KIGALI par Monsieur RANSONI Philbert, Vice-Président de la J.O.C. KIGALI.
- Après-midi : 14h00 : - Exposé-débat sur la politique de la commercialisation des produits et les problèmes sous-jacents ainsi que les solutions envisagées par le Représentant du Ministère des Finances et de l'Economie.
- Synthèse et recommandations.

Samedi le 9 Mai 1987:

- 10h00 : - Clôture du Séminaire.
- =====

Exposé-débat sur la problématique de la coexistence d'une éducation formelle et les réalités d'une structure éducationnelle non formelle dans le processus de développement national intégrée: "par Monsieur RWAGGANA Anatole, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education".

Le Conférencier a d'abord présenté les grands points de son exposé qui sont :

- Les considérations générales sur l'éducation nationale
- L'état actuel de l'éducation formelle au Rwanda
- L'éducation non formelle au Rwanda
- Les conclusions et les perspectives.

Considérations générales.

Le Conférencier a expliqué d'abord le concept général de l'éducation avant de distinguer 3 types à savoir l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle.

L'éducation formelle au Rwanda.

D'après la loi organique cette éducation comprend les aspects suivants : l'enseignement spécial, l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Avant de décrire et d'évaluer ces aspects, le Conférencier a jugé opportun de présenter brièvement les objectifs de la réforme actuel de l'enseignement. Cette réforme a deux types d'objectifs : les objectifs généraux et les objectifs spécifiques à chaque degré d'enseignement. Il a aussi parlé des moyens de réalisation des objectifs assignés à l'éducation formelle.

L'éducation non formelle au Rwanda.

Cette éducation est dispensée dans les centres communaux de Développement et de Formation Permanente, dans les Centres d'éducation de base, dans les mouvements de Jeunesse, dans les Centres de Formation de la Jeunesse qui sont patronnés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Elle est aussi dispensée sous forme d'animation et d'encadrement dans les groupements socio-économiques des jeunes.

Conclusions et perspectives.

Après avoir constaté que :

- Le niveau préscolaire n'est pas encore suffisamment outillé.
- Le niveau primaire ne réussit pas son initiation professionnelle faute de moyens matériels et humains.
- Le niveau post-primaire, faute de moyens matériels et de personnel suffisants produit des lauréats sans formation technique adéquate, ce qui les rend candidats potentiels au chômage.
- L'éducation non formelle est désorganisée et ne dispose pas de moyens suffisants.
- Les structures de l'éducation non formelle sont incomplètes et dans un état embryonnaire.

Le Conférencier a proposé les mesures suivantes :

- La mise sur pied d'une véritable politique d'éducation non formelle et à ce sujet une loi sur l'éducation non formelle devrait être élaborée.
- La création d'un bureau pédagogique d'éducation non formelle.
- Confier la supervision de l'éducation non formelle au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour les besoins de la coordination et l'efficacité.
- La mise sur pied d'une Commission chargée d'étudier en profondeur ce secteur et une table ronde sur l'éducation non formelle

Débats:

Les débats ont été centrés essentiellement sur les points principaux suivants :

- le concept de l'éducation non formelle
- l'organisation de l'éducation non formelle
- les modalités d'organisation d'une table ronde pour arriver à tirer des éléments de la politique d'éducation non formelle.
- L'opportunité de mise sur pied d'un bureau pédagogique pour l'élaboration et l'harmonisation des programmes
- les éléments distinctifs du formel et du non formel sur le plan technique
- la complémentarité et la spécificité des 2 systèmes d'éducation
- l'harmonisation des objectifs des 2 systèmes d'éducation de façon à ce qu'ils répondent à un but commun.

.../...

- l'identification du ~~coordinateur~~ des actions menées dans le secteur de l'éducation non formelle
- l'évaluation du système d'éducation non formelle et ses programmes
- l'examen de moyens dont l'Etat dispose pour mener de front ces 2 systèmes
- La stratégie pour avoir des moyens de mise en application des programmes de l'éducation non formelle et utiliser rationnellement les moyens existants
- les politiques des divers systèmes d'éducation
- la détermination du profil souhaitable des lauréats sortant des Centres d'éducation non formelle
- la contribution de l'Université dans le secteur de l'éducation non formelle qui est orientée vers la recherche, le service de formation, la mise à disposition de la collectivité des potentiels de développement et enfin participer aux concertations pour la fertilisation des idées.

CONCLUSIONS.

Les débats ont mené sur les conclusions suivantes :

- D'abord il faut reconnaître qu'il y a une diversité de formation et savoir qu'à chaque niveau il faut un concept clair
- Après l'analyse des concepts, il faudrait évaluer tout ce qui a été fait dans chaque système, harmoniser les actions et voir les points qui se recoupent
- Il faut répartir les ressources et les tâches compte tenu des stratégies sans perdre de vue l'utilisation commune de certaines infrastructures et du personnel
- Le secteur non formel a un cadre spécifique et il faudrait le définir dans le sens positif.
- Il est nécessaire d'échelonner des niveaux de formation dans ce secteur.
- Après une étude approfondie de ce secteur, il importe d'organiser une table ronde de tous les intervenants en vue d'examiner les conclusions à prendre.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a demandé au Vice-Recteur de faire cette étude pour le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et de faire des propositions d'amélioration que l'on pourrait opérer sur la formation non formelle. Celui-ci a donné son accord de principe, en précisant toutefois que les modalités de l'étude seront examinées par les deux parties.

.....

1. *Exposition of the principles of the Constitution of the United States* by Alexander H. Stephens, 1868, p. 100.

2. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

3. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

4. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

5. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

6. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

7. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

8. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

9. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

10. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

11. *Speech of Senator H. A. Edmunds of Vermont, in the Senate, on the 10th of March, 1875, on the subject of the proposed amendment to the Constitution of the United States, to prohibit the manufacture and sale of intoxicating liquors*, 1875, p. 10.

Exposé-débat sur l'analyse des possibilités d'intégration de la jeunesse dans le développement socio-économique national: par le Professeur BAHIGIKI Emmanuel de la Faculté des Sciences Économiques, sociales et de Gestion à l'UNR.

Le Conférencier a présenté son sujet dans une perspective économique liée de création d'emplois pour les jeunes.

Les différents points développés sont les suivants :

1. La situation de l'emploi
2. L'analyse des éléments de solution
3. Les conclusions.

1. La situation de l'emploi.

La problématique de l'emploi provient d'une part de la forte croissance démographique nationale et d'autre part des secteurs économiques qui s'avèrent incapables d'absorber cette population croissante.

Les mesures préconisées dans le passé pour faire face à la pression démographique à savoir : l'émigration vers les pays limitrophes, l'expansion du secteur rural, l'exploitation minière et des travaux de construction ne sont plus valables pour les temps présents et à venir.

2. L'analyse des éléments de solution.

Les possibilités de création d'emploi dans les différents secteurs productifs sont à chercher dans l'agriculture, dans l'industrie et dans l'artisanat.

3. Conclusions.

De l'analyse de ces trois secteurs il ressort que une politique de promotion de l'artisanat doit être rapidement élaborée.

Il faudrait poursuivre et généraliser le programme des travaux publics à haute intensité de la main-d'œuvre ainsi que celui du secteur non structuré.

Il faudrait procéder à la restructuration du régime foncier. Aussi les objectifs globaux des plans de notre pays doivent être formulés en terres quantitatifs et qualitatifs d'emplois.

Débats: Les débats ont tourné autour des points suivants :

- Le problème de regroupement de l'habitat pour libérer les terres cultivables.

.../...

- La politique de développement du secteur industriel.
 - Comment protéger et appuyer le secteur de l'artisanat.
 - Le programme des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre.

CONCLUSIONS

Les débats ont abouti à des conclusions suivantes :

- Les technologies devraient permettre des innovations.
 - Il faut privilégier la consommation des produits nationaux.
 - Les artisans devraient avoir une place privilégiée dans les adjudications.
 - On doit rechercher la formation technique et organisationnelle des artisans.

Il faut rechercher les technologies qui utilisent le plus de main-d'œuvre.

d'œuvre nationale possible mais qui n'empêchent pas la rentabilité des industries.

- Concernant les travaux publics, il faut rechercher des technologies où l'on peut utiliser la main-d'œuvre nationale la plus nombreuse possible.

agriculture, il faut opérer des réformes qui s'imposent en y intégrant la dimension de création d'un grand nombre d'emplois possible.

- Il faut encourager la naissance de nombreuses unités artisanales, les plus susceptibles d'exploiter les matières premières locales dispersées.

La journée du Jeudi, le 7 Mai 1987, a été consacrée à deux thèmes, à savoir :

- "La Jeunesse Rwandaise et la société actuelle".
- "L'artisanat, secteur générateur d'emplois rémunérateurs et d'encadrement des jeunes".

La jeunesse rwandaise et la société actuelle.

Abordant le thème de "la jeunesse rwandaise et la société actuelle", le conférencier, le Député RUGIRA Amandin, s'est d'abord réjoui dans son introduction, des cadres de concertation et du banquet des idées et d'expériences des spécialistes qu'a offert le Séminaire de Réflexion sur les Problèmes de la Jeunesse. Le développement du sujet a été mené principalement sur trois axes, à savoir: une analyse des structures anciennes, un regard sur les nouvelles structures et enfin l'analyse des problèmes de la jeunesse dans la société actuelle.

Concluant son exposé, le conférencier a fait remarquer la situation de non retour dans laquelle se trouve la société actuelle. Les solutions préconisées vont dans le sens de l'intégration, aussi bien des jeunes que des adultes aux nouvelles valeurs. Ces solutions seront trouvées à travers un dialogue fructueux et non une attitude démissionnaire chez les parents et timide chez les jeunes.

L'exposé a été suivi par des débats riches portant essentiellement sur l'intégration des parents et des jeunes dans cette société à nouvelles valeurs, et l'orientation à donner quant à l'encadrement des jeunes.

La synthèse des débats fait ressortir les points ci-après:

- Le problème de la jeunesse doit être considéré dans un cadre global, c'est le problème de toute la population. Les solutions à y apporter doivent mener au travail et à la formation à l'emploi.
- Des efforts d'adaptation des parents et l'imprégnation des jeunes des valeurs traditionnelles et nouvelles doivent être harmonisés.
- Les jeunes doivent être éduqués à l'école, mais il doit y avoir un lieu entre le travail de l'école et l'action éducative des parents.

- Il doit y avoir une sensibilisation des parents à travers une thématique qui leur fasse comprendre leur rôle dans l'éducation de leurs enfants et la cohésion qui doit exister entre l'action des jeunes et celle des parents.
- Un organe de coordination, un forum pour favoriser le dialogue entre jeunes et leur participation à la recherche des solutions aux problèmes de développement, sera réalisé à travers la mise sur pied de la J.M.R.N.D. sa mise sur pied doit être sérieusement préparée.
- Les institutions qui s'occupent de la famille doivent valoriser le noyau familial et faire comprendre aux parents leur participation à l'éducation de leurs enfants.
- Il faudra qu'il y ait une concertation entre les responsables politiques et religieux pour harmoniser les programmes en faveur des jeunes.

L'artisanat, secteur générateur d'emplois rémunérateurs et d'encadrement des jeunes.

L'exposé a été présenté par Monsieur CYIZA Mathias du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat.

Le conférencier a d'abord tenté une approche de définition tendant à groupes, sous la rubrique d'artisanat, l'ensemble de métiers exercés par une ou plusieurs personnes pour la production de biens ou services par un travail manuel ou partiellement mécanisé.

Cette définition englobe aussi bien l'artisanat traditionnel que l'artisanat moderne.

Le conférencier s'est penché ensuite sur ce secteur en tant que générateur d'emplois rémunérateurs. Il en a alors analysé les contraintes et les potentialités.

Parmi ces contraintes, il convient de signaler une maîtrise des savoir-faire et techniques de base insuffisante, la faible capacité d'innovations, le manque d'outillage et d'équipement adaptés, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, le marché limité et une méconnaissance des principes élémentaires de gestion.

Parlant des potentialités, le conférencier a essayé de faire ressortir l'importance du potentiel de développement de l'artisanat et de la micro-industrie. La politique nationale à cet égard a émis des orientations tendant à développer le secteur de l'artisanat pour le rendre générateur d'emplois tant dans le milieu rural qu'urbain. L'application de cette nouvelle politique s'est traduite par un certain nombre de mesures concrètes dont la révision du code des investissements et des mesures de soutien et d'encouragement aux initiatives visant à organiser la profession et favoriser l'artisanat et les petites entreprises. La réussite de ces orientations devra nécessairement satisfaire un certain nombre de besoins relatifs notamment à l'appui technique aux artisans et à leurs groupements, l'appui en matière de gestion, la formation professionnelle, l'accès au crédit, faciliter l'approvisionnement en matières premières et l'appui à la commercialisation des produits finis.

Le conférencier a ensuite relevé, dans ce secteur de l'artisanat générateur d'emplois, des branches qui peuvent favoriser cet emploi notamment pour les jeunes lauréats des Centres et des CERAIS.

Il a relevé 9 branches que sont l'agro-alimentaire, le bois et ses dérivés; le métal et les produits métalliques; le cuir, les cornes et leurs dérivés; les fibres textiles et l'habillement; la construction et l'habitat; les produits chimiques et les matières plastiques; les papiers et cartons et enfin le montage, réparation et services. A chaque filière il analysait les contraintes, les potentialités et les besoins.

Le conférencier a clôturé son intervention en réaffirmant les possibilités de générer l'emploi par l'artisanat. Il faudra que toutes les actions à mener fassent l'objet d'une programmation insérée dans la politique générale de promotion de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises qu'il faudra élaborer dans les plus brefs délais. Cette politique devra se caractériser par une concertation à tous les niveaux en vue d'aboutir à une action cohérente et harmonisée.

L'exposé a été suivi par des débats. Ceux-ci ont été centrés spécifiquement sur la notion des groupements artisanaux des jeunes. Les conclusions ont relevé la pertinence des objectifs à atteindre, notamment à ce que ces groupements facilitent l'acquisition groupée des équipements matériels et l'accès au crédit. Les participants ont cependant déploré certains handicaps à la réussite de ces groupements provenant de ce que certains démarrent sans qu'il y ait eu une étude préalable valable. Ils se disloquent si tôt à peine commencés. Il ya aussi des difficultés de gestion qui font que ces groupements ne parviennent jamais à gérer judicieusement leur patrimoine. Les participants ont été tous d'avis que le gouvernement devrait continuer à appuyer ces initiatives de regroupement. L'action du gouvernement serait centrée sur l'encouragement des initiatives des jeunes pour travailler en association. Le fait de privilégier cette politique des groupements ne s'oppose pas du tout au soutien souhaité des initiatives individuelles. Le secteur de la fabrication des outils traditionnels sera envisagé et encouragé.

Exposé-débat sur l'encadrement de la Jeunesse dans les activités rurales de production: "Monsieur l'Abbé MAINDRON Gabriel".

Le Conférencier a d'abord souligné la différence existante entre la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Catholique) et la J.A.C. (Jeunesse Agricole Catholique). Celle-ci en ce que la J.A.C. s'intéresse beaucoup plus aux jeunes du monde rural.

En introduisant son sujet il a donné la description de la Jeunesse comme étant un paramètre de la société. Il a parlé aussi des mutations socio-culturelles et économiques qui ont eu lieu dans la vie sociale au Rwanda.

Dans la J.A.C. il y a eu une évolution dans la méthode : "voir, juger et agir"; on préfère partir des actions pour mener des réflexions.

Cas concrets de la J.A.C.

1. Activités surtout professionnelles: Les activités se mènent dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. La J.A.C. essaie d'inculquer au sein de ses membres l'esprit d'entraide et d'organisation du travail.

2. Activités spécifiques:

Parmi ces activités on peut parler de :

- La fabrication du jus d'ananas par un groupe de jeunes à KIBINGO en commune de RWAMATAMU-KIBUYE.
- La Banque des chèvres : cette action consiste à donner à chaque jeune qui en fait la demande et qui remplit les conditions exigées par le Mouvement. Le jeune signifie un contrat et il existe un suivi des Responsables du Mouvement et des parents des jeunes.
- La menuiserie d'un groupe de jeunes de MUHORORO.
- Un projet de pâtisserie à base de soja et de sorgho à KIBUYE.
- Formation des jeunes: cette formation concerne les jeunes du milieu rural dont le niveau supérieur est l'école primaire mais les non-scolarisés étant les plus nombreux.

La méthodologie utilisée est la suivante: les sessions et stages de formation dans ces domaines :

- Formation ménagère pour les filles dans les domaines de la couture, broderie et vannerie
- Formation commerciale : on a construit des Kiosques pour

.../...

les jeunes en vue de commercialiser les produits de 1ère nécessité et les produits artisanaux.

- Organisation des stages de Comptabilité
- Formation culturelle en pratiquant les danses rwandaises et des loisirs traditionnels.
- Session des jeunes pour examiner des problèmes socio-économiques du Pays.

Réflexions tirées de l'expérience précitée.

Pour mener à bon terme les activités en faveur des jeunes, il importe de prendre en considération les éléments suivants :

- Partir des potentialités locales, des besoins de la population et des débauchés.
- Étudier sérieusement le marché avant de se lancer dans la production.
- Soigner la qualité des produits finis et les rendre concurrentiels.
- L'agriculture pourra de moins en moins absorber la jeunesse, on doit donc diversifier les métiers en développant surtout l'artisanat.
- Réfléchir sur la rentabilité des activités des jeunes dans divers secteurs de l'économie.
- Disposer de moyens matériels et financiers ainsi que d'un encadrement technique.

Méthodes et perspectives d'avenir.

- Les jeunes ont confiance en l'église et en leur Mouvement, seulement ils ont besoin d'être motivés et le mouvement doit faire comprendre aux jeunes leurs problèmes et exploiter les qualités des jeunes (générosité, esprit d'initiative etc...)
- En essayant de voir comment se présentera la population rwandaise d'ici 13 ans, le Mouvement doit essayer de conscientiser les jeunes, en collaboration avec l'ONAPO, aux actions de planning familial et aux problèmes de l'explosion démographique dans les sessions qu'il organise de temps en temps.

.../...

Le Rwanda de l'an 2000 sera comme une grande ville ruralisée: Il y aura un habitat groupé le long des routes, il faudra penser à aménager des pôles d'attraction et repérer les lieux où on installera les populations et faire connaître aux jeunes les commodités de la ville qui les attirent souvent. Il faudra rendre les campagnes attrayantes et développer leur économie; ainsi les commerçants doivent trouver des avantages à investir dans ces campagnes.

Il faudra mettre des cadres techniques suffisants au service des collectivités rurales et créer des nouveaux emplois par des investissements en milieu rural.

Le Rwanda de l'an 2000 vu comme un grand verger.

- Il faudra des recyclages des divers artisans agriculteurs et éleveurs et utiliser les ateliers des 7ème et 8ème années primaires et ceux des CERAI pendant les vacances dans le cadre de la collaboration du secteur formel, de l'informel et du non formel.
- Il faudra envisager une formation artisanale - ponctuelle et continue des jeunes, stimuler les initiatives des jeunes ruraux et continuer à encourager les concours de production organisés pour les groupements.

A qui appartiendra la jeunesse de demain ?

La jeunesse risque d'appartenir à ceux qui ont de l'argent, il faudra donc envisager des mesures de sa protection.

Le Conférencier a terminé en demandant aux participants et autres personnes et institutions concernées de tout mettre en œuvre pour valoriser le travail.

Les débats ont tourné autour des points suivants :

- la coexistence du formel et du non formel dans le cadre des C.F.J.
- la décentralisation des ressources humaines et surtout de l'assistance technique
- la rentabilisation des infrastructures existantes
- le Planing Familial comme mesure de lutter contre l'explosion démographique
- les mesures de protection de la jeunesse
- la mise sur pied d'un bureau technique au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui puisse aider techniquement et matériellement les jeunes ruraux

.../...

- la mise sur pied d'un bureau pédagogique pour faire élaborer des programmes de formation sous forme de modules
- la concertation et la collaboration des services concernés par le problème de la jeunesse
- l'élaboration des projets modestes
- la Formation ponctuelle continue et permanente
- le Protocole entre l'Etat et les O.N.G.

CONCLUSIONS.

De ces débats se sont dégagées des conclusions suivantes :

- Décentralisation des ressources humaines et surtout l'assistance technique au niveau des Communes.
- Rentabiliser les infrastructures existantes en mettant à la disposition des différentes catégories ^{les} suivant un calendrier d'utilisation bien programmer.
- Créer des espaces de loisirs et salles de jeux autour des centres.

S'agissant de la protection de la jeunesse, il importe de bien préciser les mesures juridiques à prendre en responsabilisant d'abord les jeunes eux-mêmes sur la défense de leurs intérêts.

Politique de commercialisation des Produits; Problèmes et solutions envisagées.

La seconde moitié de la journée du Vendredi 8/5/1987 a été consacrée à l'exposé sur la commercialisation des Produits, les problèmes et les solutions envisagées. L'exposé a été animé par Monsieur BENIMANA Louis, Chef de Division Inspection et Contrôle des prix au Ministère des Finances et de l'Economie.

Dans l'introduction à son exposé, le conférencier a souligné l'importance du secteur commercial dans le développement du pays. La jeunesse pour autant qu'elle est le consommateur comme tout autre habitant et qu'elle est appelée à s'insérer dans les circuits de production doit, elle aussi, participer à ce secteur du commerce.

Abordant le développement de l'exposé proprement dit, le conférencier a d'abord situé le cadre politique qui sert de référence et d'orientation à l'activité commerciale dans notre pays. Il s'est ensuite étendu aux quatre domaines du secteur commerce, montrant pour chacun d'eux les contraintes et les mesures prises pour les surmonter. Ces trois domaines sont essentiellement le commerce des produits importés, le commerce des produits industriels, le commerce des produits agricoles et d'élevage et enfin le commerce d'exportation. Le conférencier s'est particulièrement penché sur le problème de la protection de la production. En tout état que dans la mesure où les consommateurs acceptent de changer leur mode de consommation compte tenu de la ligne de la protection.

Le conférencier a clôturé son exposé sur la note que si toutes les mesures proposées pour subvenir aux contraintes étaient mises en pratique, il n'y aurait aucun problème pour promouvoir le secteur commercial.

L'exposé a été suivi par un débat où se dégagent les points saillants entre autre :

- Inviter le MINIFINECO à prendre toutes les mesures possibles visant à renforcer les Centres de Négoces, dans les Communes rurales afin qu'ils puissent constituer des pôles d'attraction commerciale et d'autres activités économiques.
- Vu les difficultés que rencontrent les commerçant à cause de l'ignorance, il faudrait que le Ministère des Finances et de l'Economie puisse entreprendre un programme de formation et de sensibilisation des opérateurs économiques surtout les jeunes, en mettant notamment l'accent sur ceux qui font le commerce ambulant.
- Une collaboration entre les services de l'économie, les services chargés de l'Artisanat, les services chargés de la Jeunesse dans le souci constant de rechercher des marchés tout à l'extérieur qu'à l'extérieur pour les produits des jeunes et des autres producteurs.
- Les services chargés de la formation dans les centres devraient aménager des programmes de perfectionnement des jeunes artisans, pour qu'ils puissent verser sur le marché des produits de qualité.

Après l'exposé sur la politique de commercialisation des produits, les participants au Séminaire ont suivi une expérience de promotion de l'emploi dans le secteur non structuré. Cette expérience a été relatée par Monsieur NSHIMIYIMANA Thomas, un artisan de la Coopérative KORA.

Les cérémonies de clôture du Séminaire ont eu lieu le 9 Mai 1987. Elles ont été présidées par Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et honorées de la présence de Son Excellence Monseigneur KALIBUSHI Wenceslas, Evêque de NYUNDO, de Son Excellence Monseigneur NIKWIGIZE Phocas, Evêque de RUHENERI, de Monsieur MBANGURA Daniel, Vice-Recteur du Campus Universitaire de RUHENERI, de Monsieur BANYURWABUKE André, Sous-Préfet représentant le Préfet de RUHENERI, de Monsieur NIKIKABAHIZI Donat, Bourgmestre de la Commune NYAKINAMA, de certains membres du corps professoral et des étudiants des classes terminales du Campus Universitaire de RUHENERI à NYAKINAMA.

Dans son discours de clôture, le Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a apprécié l'esprit de franchise et d'objectivité qui a caractérisé les travaux du séminaire. Il a particulièrement remercié tous les conférenciers pour la profondeur d'analyse de leurs exposés.

Le Secrétaire Général a passé en revue tous les sujets discutés au cours du séminaire et les débats qui s'y ont rapportés. Il a particulièrement mis le point sur les conclusions qui concourent à réaffirmer une fois de plus l'importance numérique de la jeunesse rwandaise et son rôle conséquent dans la participation à la résolution des problèmes de développement.

Il faudra entre autre action en faveur de la jeunesse, une formation adaptée à l'emploi disponible, une exploration de tous les secteurs d'activités qui peuvent procurer de l'emploi aux jeunes et une mise sur pied d'un cadre de concertation et d'harmonisation de toutes les actions en faveur de ces jeunes pour éviter la dispersion des efforts et les doubles emplois.

Liste des Participants.

| N° | Noms et Prénoms | Fonction |
|----|---------------------------------|---|
| 01 | ! Mme NYIRABIZEYIMANA Immaculée | ! Membre du Comité Central du MRND et ! Député au CND. |
| 02 | ! NIDNDILIYIMANA Augustin | ! Ministre de la Jeunesse et du Mouvement ! Coopératif |
| 03 | ! RUGIRA Amandin | ! Député au Conseil National de Développement |
| 04 | ! MUGEMA Romuald | ! Secrétaire Général au MIJEUCOOP |
| 05 | ! MBANGURA Daniel | ! Vice-Recteur de l'UNR Campus de ! RUHÉNGERI à NYAKIMANA |
| 06 | ! MUNYAMBARAGA Narcisse | ! Directeur Général de la Jeunesse |
| 07 | ! MBATEYE Thomas | ! Directeur Général du Mouvement Coopératif |
| 08 | ! KAZARE Faustin | ! Directeur Général au MIVEPRI SEC |
| 09 | ! Abbé MAINDRON Gabriel | ! Curé de la Paroisse Crête Zaïre Nil |
| 10 | ! KURAZIKUBONE Joseph | ! Directeur au MIJEUCOOP |
| 11 | ! KAYOBOKE Ferdinand | ! Directeur au MIJEUCOOP |
| 12 | ! RWAGASANA Anatole | ! Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education |
| 13 | ! BAHIGIKI Emmanuel | ! Professeur à la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion |
| 14 | ! KARASIRA Jean Bosc | ! Professeur à la Faculté des Sciences de l'Education |
| 15 | ! NKUSI Laurent | ! Professeur à la Faculté des Lettres |
| 16 | ! UWILINGIYIMANA Léonard | ! Professeur à la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion |
| 17 | ! NSENGIYUMVA Joseph | ! Professeur à la Faculté des Lettres |
| 18 | ! BIZIMANA Jean | ! Fonctionnaire au Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement |
| 19 | ! CYIZA Mathias | ! Fonctionnaire au MINIMART |
| 20 | ! BENIMANA Louis | ! Fonctionnaire au MINIFINECO |
| 21 | ! RUSAGARA Donat | ! Fonctionnaire au MINIPLAN |
| 22 | ! NSABIMANA Thélésphore | ! Fonctionnaire au MINISAPASO |
| 23 | ! RUZIGANDEKWE Léonard | ! Fonctionnaire au MINEPRI SEC |

.../...

| | | |
|----|-----------------------------|---|
| 24 | ! KAREKEZI Epimaque | ! Chef de Division Encadrement au MIJEUCOOP |
| 25 | ! HATANGIMBABAZI Jean | ! Fonctionnaire au MIJEUCOOP |
| 26 | ! RUSANGANWA Augustin | ! Chef de Division Production au MIJEUCOOP |
| 27 | ! ABAYI SENGA Anicet | ! Fonctionnaire au MIJEUCOOP |
| 28 | ! NIYOKINDI Agnès | ! Fonctionnaire au MIJEUCOOP |
| 29 | ! MUNYANEZA Epimaque | ! Fonctionnaire au MIJEUCOOP |
| 30 | ! NTAWULIKURA Fréduald | ! Fonctionnaire à l'ORINFOR |
| 31 | ! MBARAGA Paul | ! Fonctionnaire à l'ORINFOR |
| 32 | ! HABIYAKARE J. Baptiste | ! Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives à RUHENERI |
| 33 | ! MUGUGU Louis de Montefort | ! Fonctionnaire au MINISTERE |
| 34 | ! MUNYAKAZI Christophe | ! Professeur à la Faculté des Lettres |
| 35 | ! NKULIKIYIMFURA | ! Professeur à la Faculté des Lettres |

a) Secrétariat

1. - HAKIZIMANA Protais, Responsable
2. - MUGEMANGANGO André
3. - KANYANGE Anne-Marie
4. - MUKANKUBITO Annonciata.

b) Dactylographie

1. - MUKAMURENZI Assumpta
2. - MUNYANKINDI Félicien

c) Intendance

- MWANAWIMPUHWE Bonifrida.

RECOMMANDATIONS.

Les participants au Séminaire sur la Jeunesse et le développement réunis au Campus Universitaire de RUHENGERI du 5 au 9 Mai 1987 ont examiné les points suivants :

1. La problématique de la coexistence d'une éducation formelle et les réalités d'une structure éducationnelle non formelle dans un processus de développement national intégré;
2. L'analyse des possibilités d'intégration de la jeunesse dans le développement socio-économique national;
3. La Jeunesse et la société rwandaise;
4. L'artisanat, secteur générateur d'emplois rémunérateurs et d'encadrement pour les jeunes;
5. L'encadrement de la jeunesse dans les activités rurales de production
6. La politique de la commercialisation des produits;
7. Le secteur non structuré en milieu rural.

Après des exposés suivis de débats sur ces différents points, les participants formulent les recommandations suivantes:

I. En matière d'éducation.

Constatant que la formation à tous les niveau se heurte à de multiples difficultés dues notamment à l'insuffisance des infrastructures d'accueil ainsi que des moyens didactiques et de personnel enseignant,

Vu que l'éducation non formelle ne s'inscrit pas dans une politique cohérente et que plusieurs départements ministériels s'y consacrent sans coordination ni harmonisation des programmes de formation.

Etant donné que l'Université Nationale du Rwanda dispose de compétences techniques pour contribuer aux recherches et à l'évaluation en matière d'éducation en général et d'éducation non formelle en particulier,

Eu égard au fait que toutes les catégories de la population ont besoin d'une éducation permanente dans le cadre intégré de la formation formelle, informelle et non formelle.

- Le Séminaire recommande au Gouvernement d'établir un cadre permettant la collaboration entre l'éducation non formelle et l'éducation formelle de façon à utiliser rationnellement les infrastructures et les structures existantes notamment pour le recyclage des cadres et des jeunes artisans.

- Afin de définir une politique cohérente pour le développement de l'éducation non formelle et de préciser les voies et moyens nécessaires pour atteindre les objectifs retenus dans ce secteur, il convient d'organiser une Table Ronde regroupant tous les intervenants dans ce domaine.

En préparation de cette Table Ronde, le Séminaire demande à l'Université Nationale du Rwanda de mener une étude sur l'éducation informelle et non formelle.

II. En matière de la promotion d'emplois et de production

- Vu qu'actuellement, le chômage déguisé s'aggrave en milieu rural suite à la raréfaction des terres cultivables liée à la pression démographique.

Compte tenu du fait que l'industrialisation du Pays est encore très embryonnaire et ne procure que très peu d'emplois.

Le séminaire recommande aux Départements ministériels concernés:

- d'explorer de façon urgente tous les secteurs générateurs d'emplois.
- d'élaborer une politique cohérente et de prendre des mesures administratives et institutionnelles visant à organiser la production et la commercialisation des produits artisanaux.
- de privilégier le critère de création d'emplois lors des négociations et d'attribution des marchés.

Afin de développer les structures d'accueil pour les activités non agricoles et libérer les terres à consacrer à l'agriculture et à l'élevage, le regroupement de l'habitat est d'une

impérieuse nécessité. A cet effet, le séminaire recommande au gouvernement de déterminer les zones d'habitation et d'aménager des pôles d'attraction en les dotant d'infrastructures adéquates telles que les voies de communication, l'eau potable, l'électricité et autres services aux collectivités.

- de prendre des mesures politiques et administratives visant à attirer des jeunes artisans dans ces centres notamment en les appuyant techniquement et financièrement.
- de stimuler l'industrialisation rurale et le commerce, en intéressant les promoteurs privés par des mesures financières et fiscales pour qu'ils implantent des entreprises industrielles et commerciales dans les centres ruraux.

Vu que la commercialisation des produits artisanaux se heurte à l'insuffisance des débouchés, le séminaire recommande au gouvernement de prendre des mesures appropriées pour promouvoir la consommation des produits nationaux. A cet effet, les commandes des services publics sont à faire en priorité auprès des producteurs nationaux. Au besoin, la protection des produits locaux est à envisager pour autant que la quantité soit suffisante pour couvrir le marché national.

Afin d'améliorer les qualifications techniques des artisans, le séminaire recommande aux départements ministériels concernés :

- d'organiser des cycles de perfectionnement pour les jeunes travaillant en groupement ou individuellement,
- de diversifier les activités artisanales, les innovations et les recherches technologiques s'avèrent nécessaires.

En vue de relever le niveau de formation et d'information des jeunes commerçants, le séminaire recommande au départements concernés :

- d'entreprendre un programme de formation et de sensibilisation à leur intention,

Compte tenu des différents problèmes qui se posent dans la commercialisation des produits des jeunes, le séminaire recommande une étroite collaboration entre les services de l'Economie, de l'Artisanat et des PME ainsi que de la jeunesse en vue d'orienter les activités de production des jeunes vers des produits commercialisables

et de leur chercher des marchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

III. Dans le domaine socio-culturel.

- Considérant que les problèmes de la jeunesse font partie intégrante des préoccupations de toute la société nationale, le séminaire recommande au MRND de définir les thèmes annuels de sensibilisation visant à consolider et harmoniser les relations entre les jeunes et les adultes d'une part, entre la famille et l'école d'autre part.

Vu que la plupart des problèmes d'adaptation des jeunes proviennent de l'insuffisance d'encadrement familial, il convient de sensibiliser les parents à leurs responsabilités dans l'éducation de leurs enfants et dans la sauvegarde de la cohésion familiale.

A cet effet, le séminaire recommande aux institutions tant publiques que privées s'occupant de la famille, cellule de base de la société rwandaise d'oeuvrer à la promotion de celle-ci dans toutes ses dimensions.

S'agissant des relations entre le Ministère ayant la jeunesse dans ses attributions et les organisations de jeunesse opérant dans le Pays, le séminaire recommande au gouvernement l'élaboration d'un Protocole d'Accord précisant leur mode de collaboration.

Afin de favoriser le dialogue entre les jeunes et promouvoir leur rôle dans la société nationale, le séminaire recommande d'organiser un forum dans le cadre de la JMRND qu'il faudra penser à mettre rapidement en place après des études appropriées.

Pour faciliter le dialogue entre les jeunes d'une part, entre les jeunes et les adultes d'autre part, le séminaire recommande à tous les départements et services de soutenir activement le programme "Découverte de la Jeunesse" lancé par l'ORINFOR.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA SANTE ET DES
SPORTS

FICHE

doc page
11 { 11 }